

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de création 24-nov.-2010

Date de révision : 25 décembre 2021

Révision numéro 5

1. Identification

Nom du produit Hexafluoroantimonate d'argent

Cat. N° : SV7082

Numéro CAS 26042-64-8

Synonymes Antimonate(1-), hexafluoro-, argent; Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations déconseillées Utilisation d'aliments, de médicaments, de pesticides ou de produits biocides.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Matériaux avancés de Stanford

1940 East Deere Avenue, Suite 100, Santa Ana, CA 92705

Téléphone: +1 (949) 407-8904

Fax: +1 (949) 812-6690

Numéro de téléphone d'urgence +1 (949) 407-8904

2. Identification des dangers

Classification Ce

produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication Standard 2012 (29 CFR 1910.1200)

Toxicité orale aiguë	Catégorie 4
Toxicité aiguë par inhalation - Poussières et brouillards	Catégorie 4
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1 B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Organes cibles - Système respiratoire.	

Éléments d'étiquette

Mot d'avertissement
Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation



Conseils de prudence

Prévention

Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation
 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit
 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage

Réponse

Appelez immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/prendre une douche.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

Stockage

Magasin fermé à clé

Conserver dans un endroit bien ventilé. Bien refermer le récipient.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

3. Composition/Informations sur les ingrédients

Composant	N° CAS	Poids %
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	>95

4. Mesures de premiers secours

Conseils généraux

Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Une attention médicale immédiate est nécessaire. requis.

Contact visuel

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Une attention médicale immédiate est requise. Garder les yeux grands ouverts pendant le rinçage.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau en éliminant tous les résidus contaminés. vêtements et chaussures. Appelez immédiatement un médecin.

Inhalation

Transporter à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin ou un centre antipoison. Appeler immédiatement le centre de secours. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche en cas d'ingestion ou d'inhalation.

	la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve unidirectionnelle ou autre dispositif médical respiratoire approprié.
Ingestion	Une attention médicale immédiate est requise. Ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente.
Symptômes les plus importants et effets	Provoque des brûlures par toutes les voies d'exposition. L'ingestion provoque un gonflement important et des lésions graves. Tissus délicats et risque de perforation : le produit est une matière corrosive. Utilisation de Le lavage ou les vomissements sont contre-indiqués. Une éventuelle perforation de l'estomac ou de l'œsophage doit être évitée. faire l'objet d'une enquête
Notes au médecin	Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés CO 2, produit chimique sec, sable sec, mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible

Point d'éclair Aucune information disponible
Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammation Aucune information disponible

Limites d'explosion

Supérieur Aucune donnée disponible
Inférieur Aucune donnée disponible

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune information disponible
Sensibilité aux décharges statiques Aucune information disponible

Risques spécifiques découlant du produit chimique

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Produits de combustion dangereux

Fluorure d'hydrogène. Oxyde d'antimoine.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, homologué MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et complet.

Équipement de protection. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé 3	Inflammabilité 1	Instabilité 1	Risques physiques N / A
------------	---------------------	------------------	----------------------------

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Précautions environnementales	Ne pas déverser dans les eaux de surface ni dans le réseau d'égouts. Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne laissez pas le matériau contaminer le système d'eau souterraine.
Méthodes de confinement et de nettoyage	Balayer et pelleter dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière.

En haut

7. Manipulation et stockage

Manutention	Porter un équipement de protection individuelle/visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser uniquement sous une hotte aspirante. Ne pas respirer les poussières. Ne pas ingérer. Si Si vous êtes avalé, consultez immédiatement un médecin.
Stockage.	Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Zone corrosive. Conserver sous atmosphère inerte. Protéger de l'humidité. Matières incompatibles. Fort agents oxydants. Acides.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Directives d'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH	Notes
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	TWA : 0,5 mg/m3	(vacué) TWA : 0,5 mg/m3	IDLH : 50 mg/m3 VME : 0,5 mg/m3	Notes: Voir fiche d'information matérielle (OEM) au Mexique (TWA) TWA : 0,1 mg/m3 TWA : 0,5 mg/m3

Légende

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail

NIOSH IDLH : NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail

Mesures d'ingénierie

Utiliser uniquement sous une hotte aspirante. Veiller à la présence de douches oculaires et de douches de sécurité, sont proches de l'emplacement du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de protection appropriées ou des lunettes de sécurité chimique comme décrit par Réglementation de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans 29 CFR 1910.133 ou norme européenne EN166.

Protection de la peau et du corps

Portez des gants et des vêtements de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide
Apparence	Blanc cassé
Odeur	Aucune information disponible
pH du seuil olfactif	Aucune information disponible
	Aucune information disponible
Point/plage de fusion	Aucune donnée disponible
Point/plage d'ébullition	Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité ou d'explosivité	
Supérieur	Aucune donnée disponible
Inférieur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Non applicable
Densité spécifique	Aucune information disponible
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Non applicable
Formule moléculaire	Ag F6 Sb
Poids moléculaire	343,61

10. Stabilité et réactivité

Risque réactif

Aucun connu, selon les informations disponibles

Stabilité	Hygroscopique. Sensible à la lumière.
Conditions à éviter	Produits incompatibles. Chaleur excessive. Éviter la formation de poussière. Exposition à la lumière. Exposition à air humide ou eau.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts, acides
Produits de décomposition dangereux	Fluorure d'hydrogène, oxyde d'antimoine
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions de traitement normales.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit	Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées
Informations sur les composants	
Toxicologiquement synergique	Aucune information disponible
Produits	

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Irritation	Provoque des brûlures par toutes les voies d'exposition
Sensibilisation	Aucune information disponible
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a répertorié un ingrédient comme cancérigène.

Composant	N° CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Antimoniate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	Non répertorié				

Effets mutagènes	Aucune information disponible
Effets sur la reproduction	Aucune information disponible.
Effets sur le développement	Aucune information disponible.
Tératogénicité	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Système respiratoire
STOT - exposition répétée	Aucun connu
Risque d'aspiration	Aucune information disponible
Symptômes / effets, aigus et retardé	L'ingestion provoque un gonflement important, de graves dommages aux tissus délicats et un risque de perforation : Le produit est un matériau corrosif. Le recours à un lavage gastrique ou à des vomissements est contre-indiqué. Une éventuelle perforation de l'estomac ou de l'œsophage doit être examinée.
Informations sur les perturbateurs endocriniens	Aucune information disponible
Autres effets indésirables	Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit contient les éléments suivants
Substances dangereuses pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement. Ne pas laisser matériel susceptible de contaminer le système d'eau souterraine.

Persistence et dégradabilité	Selon les informations disponibles. Peut persister
------------------------------	--

Bioaccumulation/ Accumulation Aucune information disponible.

Mobilité Sera probablement mobile dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique mis au rebut est classé comme déchets dangereux. Les producteurs de déchets chimiques doivent également consulter les autorités locales, régionales et réglementations nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification complète et précise.

14. Informations sur le transport

POINT

Numéro ONU UN3260
 Nom d'expédition approprié Solide corrosif, acide, inorganique, nsa
 Nom technique Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage III

TMD

Numéro ONU UN1759
 Nom d'expédition approprié Solide corrosif, acide, inorganique, nsa
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage III

IATA

Numéro ONU UN3260
 Nom d'expédition approprié Solide corrosif, acide, inorganique, nsa
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage II

IMDG/IMO

Numéro ONU UN3260
 Nom d'expédition approprié Solide corrosif, acide, inorganique, nsa
 Classe de danger 8
 Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis d'Amérique

Composant	Numéro CAS	TSCA	Notification d'inventaire TSCA - Actif-Inactif	TSCA - Réglementation de l'EPA Drapeaux
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	X	ACTIF	-

Légende:

TSCA US EPA (TSCA) - Loi sur le contrôle des substances toxiques (40 CFR Partie 710)

X - Listé

'-' - Non répertorié

TSCA 12(b) - Avis d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux Canada

(DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Philippines (PICCS), Japon (ENCS), Japon (ISHL), Australie (AICS), Chine (IECSC), Corée (KECL).

Composant	N° CAS	DSL NDSL	EINECS	PICCS ENCS	ISHL AICS	IECSC KECL			
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	-	X 247-429-1		-	-	-	X KE-05-1166	

KECL - Numéro NIER ou numéro KE (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

Règlementations fédérales américaines

SARA 313

Composant	Numéro CAS	Poids %	SARA 313 - Seuil Valeurs %
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	>95	1.0

Catégories de danger SARA 311/312 Voir la section 2 pour plus d'informations

Loi sur l'eau propre (CWA)

Composant	CWA - Dangereux Substances	CWA - À signaler Quantités	CWA - Polluants toxiques CWA	Polluants prioritaires
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	-	-	X	-

Loi sur la qualité de l'air

Composant	Données HAPS	Agents appauvrissant la couche d'ozone de classe 1	Agents appauvrissant la couche d'ozone de classe 2
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	X		-

OSHA - Sécurité au travail et Administration de la santé Non applicable

CERCLA Non applicable

Proposition 65 de Californie Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Droit de savoir des États américains Règlements

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	-	X	X	X	X

Département des transports des États-Unis

Quantité déclarable (RQ) : N
Polluant marin DOT Polluant marin grave DOT N

Département de la sécurité intérieure des États-Unis Sécurité Ce produit ne contient aucun produit chimique DHS.

Autres réglementations internationales

Mexique - Grade Aucune information disponible

Autorisation/Restrictions selon REACH UE

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Substances soumises à Autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions sur certains produits dangereux Substances	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Candidat Liste des substances à très haute teneur Préoccupante (SVHC)
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	-	Usage restreint. Voir article 75. (voir le lien pour les détails des restrictions)	-

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Règlementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Composant	Numéro CAS	HPV de l'OCDE	Organique persistant Polluant	Appauvrissement de la couche d'ozone Potentiel	Restriction de Dangereux Substances (RoHS)
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	Numéro CAS	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités admissibles pour accident majeur Notification	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités admissibles pour le rapport de sécurité Exigences	Rotterdam Convention (PIC)	Convention de Bâle (Déchets dangereux)
Antimonate(1-), hexafluoro-, argent(1+), (OC-6-11)-	26042-64-8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annexe I - Y27

16. Autres informations

Préparé par

Affaires réglementaires

Date de création 24 novembre 2010

Date de révision 25 déc. 2021

Date d'impression 25 déc. 2021

Résumé de la révision Ce document a été mis à jour pour se conformer à la norme américaine OSHA HazCom 2012 remplaçant la législation actuelle en vertu du 29 CFR 1910.1200 pour s'aligner sur la législation mondiale Système harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions au moment de la publication. date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage et une conservation en toute sécurité. transport, élimination et rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. concerne uniquement le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour un tel matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériaux ou dans tout procédé, sauf indication contraire dans le texte

Fin de la FDS